

La CGT IP du Grand-Est est venue à la rencontre des collègues des antennes de Reims et Châlons en Champagne ce mardi 9 juin 26. Une 2^e visite axée sur les milieux fermés aura lieu cet automne. Si en apparence tout semble aller bien sur ces deux antennes, les points de tension et donc de vigilance sont très bien repérés par les équipes.

✚ Révision des effectifs de référence

△ Les 2 antennes ont vu leurs effectifs de référence révisés à la baisse pour plusieurs catégories de personnels, ce qui va mettre à mal les équilibres pré existants :

- Baisse des effectifs de CPIP malgré des ratios actuels à 1 / 70 : les futurs départs (retraite, mobilité, détachements) ne seront pas remplacés
- Baisse des effectifs de PA malgré des populations à prendre en charge en augmentation et la mixité des antennes
- Baisse des ratios d'encadrement : chaque DPIP chef d'antenne n'aura plus de collègues DPIP de proximité aux prochains départs

Pourtant les missions restent inchangées et la population prise en charge en augmentation, comme partout en France.

✚ Secrétariat en souffrance sur l'antenne de Reims

Cette refonte des effectifs vient alourdir un fonctionnement déjà dégradé ou en passe de l'être sur l'antenne de Reims. Actuellement l'antenne de Reims ne peut se reposer que sur une seule adjointe administrative située en milieu fermé, quand le milieu ouvert reste complètement découvert. Il est demandé aux CPIP de pallier (comme d'habitude) alors que le service sera concerné par la vague 3 de Prisme dès le 29 juin et le sous-effectif habituel des congés d'été.

Si en solidarité, les CPIP acceptent de prendre le secrétariat, cette solution ne peut être que temporaire : il est urgent de proposer une organisation pérenne qui repose sur les effectifs de tout le département.

✚ Droits des agents malmenés

Les agents se sont vus refuser l'accès à la formation continue au motif de restrictions budgétaires. Les services du 51 ayant peu de formations dispensées sur site, les agents doivent se rendre dans des sites éloignés, ce qui engendre des coûts élevés et un refus de formation au regard du budget limité.

☞ Pour la CGT Il cette rupture d'égalité pour l'accès à la formation n'est pas entendable.

L'absence de transparence concernant le tableau d'avancement de la classe exceptionnelle pose question en termes de droits des agents. Chaque année le DSPIP doit rédiger les mémoires de proposition ou non proposition de ses agents pour l'accès au tableau d'avancement de la classe exceptionnelle. Or il semblerait que cette information ne soit pas transmise malgré les demandes expresses des agents. Les agents doivent être informés des éléments transmis pour l'accès à la classe exceptionnelle, éléments devant également être évoqués et discutés lors des entretiens d'évaluation.

La CGT IP constate que la communication semble distendue entre les équipes et le siège, engendrant un contexte de travail insécurisé pour les équipes.

Les problèmes sont évoqués depuis longtemps par les agents sans solution ou axe de priorité à définir pour offrir aux agents des conditions de travail sereines.

Les modifications relatives aux effectifs de référence sont décidées au niveau de la DGAP et le manque de personnels est un constat, il est toutefois de la responsabilité de la direction de garantir des conditions de travail en prenant en compte la santé physique et mentale de ses agents et tendre vers des solutions actant ce contexte « dégradé ».

*Le 12 juin 2026
Les syndicats CGT IP du Grand Est*